

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

L'intelligence artificielle : un risque pour nos libertés fondamentales ?



Conférence de Nathan Genicot

Maison de la Francité - 17 octobre 2024

1. Contextualisation



Chercheur à la VUB
et au Centre Perelman de
philosophie du droit (ULB),
Nathan Genicot est docteur
en sciences juridiques et
titulaire d'un master en droit
et en philosophie.

*“Des règles sur mesure.
Une généalogie du profilage
algorithmique” : dans sa thèse
défendue en 2023 et dans
ses recherches, il étudie la
façon dont la numérisation
(y compris l'intelligence
artificielle) transforme
le droit.*

*Il s'intéresse, plus largement,
à la philosophie et à la théorie
du droit, ainsi qu'à l'histoire
des sciences et techniques.*

*Auteur de nombreuses études
scientifiques, il a notamment
coédité “L'intelligence
artificielle face à l'État
de droit”, paru en 2024
aux éditions Larcier.*

Chercheur en droit à la VUB et à l'ULB, Nathan Genicot aborde les enjeux majeurs de l'intelligence artificielle pour nos libertés fondamentales dans un contexte de progrès rapide et intense. L'IA suscite à la fois un grand espoir avec des avancées spectaculaires telles que ChatGPT ou les voitures autonomes, mais aussi des inquiétudes sur les risques pour les droits et la vie privée des individus.

Nathan Genicot souligne que cette transformation numérique accélérée soulève des questions profondes sur nos protections juridiques traditionnelles et la manière dont celles-ci sont élaborées. Le droit peine souvent à suivre le rythme des technologies, ce qui entraîne des risques de dérives en matière de profilage algorithmique, de surveillance et de manipulation numérique par exemple. Il insiste sur la nécessité d'une régulation adaptée pour préserver les libertés dans un monde où les décisions automatisées deviennent de plus en plus omniprésentes.

Il pointe les dérives potentielles générées par des systèmes d'IA pour les consommateur·ice·s et citoyen·ne·s, amenés sur le marché tant par des opérateurs privés (entreprises) que par leur maniement par les États et les administrations.

L'Union européenne a joué un rôle pionnier en août 2024 en adoptant la première législation globale sur l'IA : l'“AI Act”. Cette loi vise à encadrer l'utilisation de l'IA selon différentes échelles de risques, en interdisant les usages les plus dangereux tout en régulant strictement les applications sensibles, et en imposant transparence et traçabilité pour les cas moins critiques. Le but est d'offrir une réponse claire aux défis juridiques et éthiques posés par ces technologies tout en favorisant leur développement responsable.

À la lumière de nombreux exemples, le conférencier analyse si cette nouvelle loi européenne est à la hauteur de l'enjeu de société posé par l'IA à savoir, si elle est suffisamment robuste et souple pour protéger les citoyen·nes sans freiner l'innovation. Nathan Genicot apporte un éclairage sur les implications concrètes de la régulation. Il pose aussi d'intéressantes questions philosophiques sur la manière dont le droit doit évoluer face à des outils aussi puissants que l'IA.

2. Enjeux

“ L’IA est un sujet vertigineux pour au moins deux raisons : d’un point de vue technique, c’est très complexe, la technologie qui est derrière requiert des connaissances extrêmement compliquées ; et la seconde, c’est que c’est un phénomène qui est total et qui affecte tous les pans de la société : le droit, la médecine, les arts, la créativité, les sciences...”

”

Nathan Genicot,
“L’intelligence artificielle : un risque pour nos libertés fondamentales ?”,
La Maison de la Francité,
17 octobre 2024

“ Les dispositifs algorithmiques et basés sur l’intelligence artificielle sont utilisés comme des outils de régulation et de gouvernance par les acteurs privés et publics, confrontant ainsi les principes de l’État de droit et des droits fondamentaux tels que la vie privée et la non-discrimination. Cette évolution requiert une attention particulière des juristes, car elle pose des questions cruciales sur l’équilibre entre pouvoir d’action accru des autorités publiques et respect des droits et libertés fondamentaux.”

”

Nathan Genicot,
“L’intelligence artificielle face à l’État de droit”,
2024, éditions Larcier.

Les grandes questions posées par Nathan Genicot dans sa conférence sont :

- Qu’est-ce que l’intelligence artificielle ?
- Quelle différence entre l’IA symbolique et l’IA connexionniste, entre l’IA prédictive et l’IA générative ?
- Quels systèmes d’IA menacent nos libertés fondamentales aujourd’hui ?
- Pourquoi est-il important que tout citoyen·ne se saisisse de la question de l’impact sociétal des technologies de l’information et de la communication ?
- Quels sont les multiples impacts de l’IA sur notre vie en société et nos libertés fondamentales ?
- Qu’est-ce que le droit fondamental ?
- En quoi un système de cotation sociale dans le système bancaire ou des assurances est-il une menace pour nos libertés ?
- Pourquoi doit-on particulièrement être attentif·ve à la manière dont les États déploient les systèmes d’IA ?
- En quoi les IA sont fondamentalement, dans la manière dont elles sont codées, discriminantes ?
- Selon quel principe fondateur l’AI Act a-t-il été conçu ?
- En quoi l’Union européenne est-elle pionnière dans la protection de ses citoyen·nes contre les dérives du numérique ?
- Pourquoi l’AI Act est-il, près d’un an après sa mise en fonction (octobre 2024), si décrié ?

3. Mise en perspective

Je m'appelle Pierre, 45 ans, je compte parmi l'équipe de juristes qui a travaillé à la mise en place de l'AI Act européen.

Je suis fier du travail accompli, d'autant que c'est une première mondiale : je trouve que l'AI Act est un bon compromis entre la protection des citoyen·nes et l'encouragement de l'innovation. Je suis convaincu que l'IA doit être encadrée pour éviter les dérives : la transparence et la responsabilité sont des boussoles de ce texte pour préserver les droits fondamentaux tout en permettant le développement technologique sur le territoire européen.

Mon nom est Leila, j'ai 28 ans et je suis responsable PR dans une compagnie d'assurance proactive dans son utilisation de l'IA.

L'IA est un outil puissant pour améliorer l'efficacité de nos services, personnaliser les offres et mieux évaluer les risques. Ces systèmes doivent être utilisés de manière éthique et réglementaire, ce que nous faisons bien entendu, mais ils nous permettent de devenir plus compétitifs, et ça compte pour notre entreprise sur un marché globalisé.

Autres points de vue à développer dans le cadre d'exercices en groupe.

Jacques, 52 ans, j'habite en Belgique et je suis chômeur depuis plusieurs années. Je serai exclu des droits au chômage au 1^{er} janvier 2026. *Je n'y connais pas grand-chose en haute technologie, mais je sais que l'État y fait appel, notamment pour contrôler l'accès des personnes comme moi aux allocations. Je me demande jusqu'où on ira, à laisser les machines guider des décisions humaines. Et si tout ça ne va pas amener encore plus de précarité sociale...*

Julia, 21 ans, étudiante française en droit des technologies à Harvard, aux USA. *Les défis posés par l'IA (biais algorithmiques, surveillance, atteintes à la vie privée) me préoccupent beaucoup pour les générations futures, et je souhaite travailler ici, aux USA, à l'adaptation des cadres juridiques traditionnels pour garantir que l'État de droit ne soit pas affaibli. L'Union européenne a montré l'exemple, seules des normes internationales fortes et une coopération globale permettront d'encadrer cet enjeu pour notre futur.*

Je suis José, j'ai 33 ans et j'entreprends dans le web au Chili depuis 10 ans. Je lance une application d'IA à risque élevé sur le marché européen. *Pour moi seule l'innovation disruptive fera avancer les choses, et la souplesse de la réglementation européenne est une bonne chose. Je sais que nous, entrepreneurs du digital, avons de grandes responsabilités, mais je ne souhaite pas de lois contraignantes qui brideraient ma créativité et ma liberté d'entreprendre.*

4. Fiche pédagogique

Sur base des contenus et enjeux discutés par le conférencier, place au débat !

“L'intelligence artificielle : un risque pour nos libertés fondamentales ?”

Nous vous proposons de passer à l'animation d'une table ronde. Format au choix : qu'il s'agisse d'un débat télévisé, d'une table ronde diffusée en live sur YouTube, ou encore de la réalisation d'une série de stories réseaux sociaux portant une pluralité de voix et d'opinions sur le sujet de l'impact de l'intelligence artificielle sur les libertés fondamentales. Si vous optez pour le format “débat”, la durée totale conseillée est de 45 à 60 minutes. Nous préconisons que ce soit l'encadrant·e qui assure le rôle de journaliste.

Vous trouverez dans cette section :

- > Un canevas d'animation,
- > Des consignes pour la préparation du débat avec votre public, élèves ou animé·e·s.

Canevas d'animation

INTRODUCTION (5 MIN)

- L'encadrant·e assure le rôle de journaliste. Iel présente le thème, rappelle la question centrale et contextualise les enjeux :
 - > “Aujourd’hui, nous allons débattre de l’impact de l’intelligence artificielle sur nos libertés fondamentales. En quoi l’IA change nos manières d’interagir en société ? A-t-elle réellement le pouvoir de restreindre nos libertés et devons-nous la craindre ?”
- L'encadrant·e fait une rapide présentation des participant·e·s et des rôles qu'ils/elles incarneront dans la table ronde :
(se référer à la rubrique 3. “mise en perspective” de cette fiche)
 - > Pierre, le juriste membre de l'équipe rédactrice de l'AI Act européen
 - > Leila, la responsable PR de la compagnie d'assurance
 - > Jacques, la personne au chômage bientôt exclue des allocations sociales
 - > Julia, l'étudiante en droit à Harvard
 - > José, le web entrepreneur

TOUR DE TABLE INITIAL (10 MIN)

- L'encadrant·e donne la parole à chaque intervenant·e, qui a 1 à 2 minutes pour exprimer sa position de départ en lien avec son personnage, sur la question “L'intelligence artificielle : un risque pour nos libertés fondamentales ?”.
 - > L'encadrant·e veille à l'équité du temps de parole et à la clarté des interventions.

ANIMATION DU DÉBAT (25 MIN)

- L'encadrant·e anime la discussion en lançant les grandes questions du sujet.
À chaque question, l'encadrant·e :
 - > donne la parole à 2-3 intervenant·e·s différent·e·s pour varier les points de vue (ex : Pierre sur l'importance de l'éthique, Leila sur la compétitivité des entreprises, Jacques sur les craintes de précarisation...)
 - > reformule, relance, encourage les échanges contradictoires tout en veillant à la courtoisie et au respect du temps de parole,
 - > sollicite ponctuellement le public (les autres élèves) pour émettre un avis, une réaction ou poser une question.

TEMPS D'INTERACTION AVEC LE PUBLIC (10 MIN)

- En fin de débat, l'encadrant·e invite le public à poser des questions aux intervenant·e·s ou à exprimer un avis et les intervenant·e·s réagissent brièvement.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION (5-10 MIN)

- L'encadrant·e fait une synthèse des arguments principaux, met en avant les points de convergence et de divergence, et propose une ouverture :
"Quelles questions restent ouvertes ? Que faudrait-il explorer encore ?"
- Tour de table final : chaque intervenant·e donne une phrase de conclusion, synthétisant sa position.

RÈGLES À RESPECTER :

- Respect du temps de parole et des opinions,
- L'écoute et l'argumentation priment sur la confrontation,
- L'encadrant·e reste neutre, distribue la parole, reformule, recentre si besoin.

Vous trouverez ci-dessous les ressources suivantes...

- Un réservoir de questions : libre à vous de les adapter, de les densifier, et de les préparer avec le groupe avant le débat le cas échéant :
 - > L'IA, stop ou encore...
 - pour me suggérer des musiques à écouter ?*
 - pour calculer mon bonus-malus pour ma voiture ?*
 - pour gérer les flux migratoires en Europe ?*
 - pour produire des jeux vidéo ?*
 - pour remplacer les doubleur·euse·s de films ?*
 - pour calculer mes performances sportives et me recommander des exercices pour m'améliorer ?*
 - pour permettre à la Belgique d'établir des scores entre citoyen·ne·s ?*
 - > Un algorithme cité à comparaître en justice : réalité ou science-fiction ?

- > *Le droit doit-il vraiment se mêler de technologie ?*
- > *Les capteurs : on continue à en mettre partout ou on décélère ?*
- > *Une émission pour enfants pour vulgariser la gouvernance algorithmique : bonne ou mauvaise idée ?*
- > *Une chaire de droit des technologies dans chaque université du pays : bonne ou mauvaise idée ?*

– **Quelques articles de presse ou ressources prodiguant des exemples concrets à débattre en préparation du débat avec le groupe :**

Les développeurs des principales IA lancent un appel avant qu'il ne soit trop tard (Futura sciences)
<https://www.futura-sciences.com/tech/actualites/ia-generative-developpeurs-principales-ia-lancent-appel-avant-quil-ne-soit-trop-tard-123849>

France : l'algorithme de la Caisse Nationale des Allocations Familiales cible les plus précaires (Amnesty France)
<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/france-l-algorithme-de-la-caisse-nationale-des-allocations-familiales-cible-les-plus-precaire>

"Les sacrifiés de l'IA" : dans son documentaire, Henri Poulain révèle les coulisses d'une industrie qui exploite la misère humaine (France info)
<https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/info-medias/les-sacrifies-de-l-ia-dans-son-documentaire-henri-poulain-revele-les-coulisses-d-une-industrie-qui-exploite-la-misere-humaine-5811480>

Cartographie des projets IA dans le secteur public belge (Digital Wallonia)
<https://digitalwallonia.be/fr/publications/cartographie-projets-ia-secteur-public-belge/>

L'État et nos données : "Ce qui est techniquement faisable, n'est pas forcément démocratiquement acceptable" (RTBF)
<https://www.rtbef.be/article/l-etat-et-nos-donnees-ce-qui-est-techniquement-faisable-n-est-pas-forcement-democratiquement-acceptable-10813151>

"Minority Report" : le gouvernement britannique accusé d'élaborer un outil pour prédire les meurtres (France 24)
<https://www.france24.com/fr/europe/20250411-minority-report-gouvernement-britannique-accus%C3%A9-%C3%A9laborer-outil-pr%C3%A9dire-meurtres>

Algorithmes : ouvrir la boîte noire ? (RTBF, Le tournant)
<https://www.rtbef.be/article/big-data-et-algorithmes-l-art-de-ne-pas-changer-le-monde-11316208>

Quelques consignes de préparation pour les participant·e·s au débat

Objectif : défendre le point de vue de votre personnage lors du débat. Pour ce faire, vous devrez préparer des arguments solides et nuancés à faire valoir lors de la discussion.

Plusieurs étapes sont à prendre en considération :

1. COMPRENDRE SON RÔLE ET LA POSTURE DE SON PERSONNAGE

- Lisez attentivement la fiche du personnage qui vous a été attribuée,
- Identifiez les valeurs, la culture, le rapport à l'art, à la technologie et à l'IA propres à ce personnage.
Testez l'IA pour ce faire !

2. PRÉPARER DES ARGUMENTS

- Notez sur une fiche qui vous accompagnera durant le débat, 3 à 5 arguments clés que votre personnage pourrait défendre sur les questions suivantes :
 - > En quoi l'IA a un impact sur la démocratie et nos droits ?
 - > Pourquoi est-elle une menace une fois dans les mains d'un État ?
 - > Que peuvent concrètement faire les citoyen·ne·s, qu'ils/elles soient étudiant·e·s, entrepreneur·euse·s, juristes... ?
 - > L'IA : toujours plus ou on décélère dans certains domaines de la société ?
 - > Le droit en 2060 : régi par les IA ?

3. ILLUSTRER SON PROPOS

- Très important : la visualisation. Préparez au moins un exemple concret ou une anecdote (réelle ou plausible) pour illustrer vos arguments (ex : le respect de la vie privée pour Jacques, le droit à un futur rassurant pour les générations futures pour Julia, l'accès au marché européen pour José...).

4. ANTICIPER LES OBJECTIONS

- Imaginez les contre-arguments que pourraient avancer les autres personnages.
- Préparez des réponses ou des questions à leur poser pour enrichir le débat.

5. PARTICIPER ACTIVEMENT

- Pendant le débat, il est très important d'écouter attentivement les autres : rebondissez sur leurs propos, posez des questions, reformulez si besoin.
- Respectez la parole des autres et restez courtois·e, même en cas de désaccord.

6. CLÔTURE DU DÉBAT

- Prévoyez un petit carnet pour noter les arguments qui vous ont marqué·e, les questions qui restent ouvertes, ce que vous retenez de la diversité des points de vue afin de pouvoir synthétiser votre apport dans le débat.

5. *Biblio-Webographie*

Titre : Technosolutionnisme, quand les USA érigent les technologies en doctrine politique

Auteur : France Info

Format : podcast - article

Source : France Info / 23 mars 2025

https://www.franceinfo.fr/replay-radio/nouveau-monde/technosolutionnisme-quand-les-usa-erigent-les-technologies-en-doctrine-politique_7118448.html

Titre : Algocratie : l'inégalité programmée

Auteur : Datagueule

Format : vidéo

Source : France télévisions / 14 mars 2025

<https://www.youtube.com/watch?v=BYgWfQK54H4>

Titre : Pacte numérique mondial (inclus dans le Pacte pour l'Avenir)

Auteur : Nations Unies

Format : site web

Source : Nations Unies / 2024

<https://www.un.org/digital-emerging-technologies/fr/global-digital-compact>

Titre : Hérétique. D'autres numériques sont possibles

Auteur : Collectif Hérétique (France)

Format : site web

Source : Hérétique / 2020 (création du collectif)

<https://www.heretique.fr/>

Titre : Technologies partout, démocratie nulle part. Plaidoyer pour que les choix technologiques deviennent l'affaire de tous

Auteur : Irénée Régnault, Yaël Benayoun

Format : ouvrage

Source : fyp éditions / 2020

<https://boutique.fypeditions.com/products/ecnologies-partout-democratie-nulle-part-plaidoyer-pour-que-les-choix-technologiques-deviennent-l-affaire-de-tous?srltid=AfmBOoq3gr7mNXrld9p9GBR9CTV4eh09i69AvRMQeVqtLM0qCbvkFk8Y>

Titre : "L'intelligence artificielle face à l'État de droit"

Auteur : Nathan Genicot

Format : ouvrage

Source : Larcier / 2024

<https://www.larcier-intersentia.com/fr/l-intelligence-artificielle-face-l-etat-droit-9782802772552.html>

Conférence à la Maison de la Francité / 17 octobre 2024

<https://www.youtube.com/watch?v=v-paTz1Ymso>

MAISON DE LA FRANCITÉ
18 rue Joseph II - 1000 Bruxelles
02 219 49 33
secretariat@maisonde la francite.be
www.maisonde la francite.be



DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

- L'intelligence artificielle : un risque pour nos libertés fondamentales ?
- L'intelligence artificielle peut-elle engendrer des artistes authentiques ?
- L'intelligence artificielle : menace ou solution pour le climat ?
- L'intelligence artificielle : menace ou opportunité pour l'enseignement ?
- Intelligence artificielle : une révolution dans le monde des médias.
- Les relations humaines à l'ère de l'intelligence artificielle.

Les dossiers pédagogiques ont pu être réalisés pour la Maison de la Francité grâce au soutien du Conseil supérieur de l'éducation aux médias.



Dossier pédagogique : Delphine Jenart

Illustration de couverture : close up of a watchful eye in the digital code par Andre, généré à l'aide de l'IA
Éd. responsable : A-R Delbart - Maison de la Francité - 18 rue Joseph II - 1000 Bruxelles